



Rougemont, le 19 novembre 2015
N. réf : 100.101.01.01/JL/fa

AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis N° 06/2015 - Amendement

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 35a, alinéa 2 lettre c de la loi sur les communes, la Municipalité dépose un amendement au préavis N° 06/2015 relatif à la modification de la participation de la Commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad (BDG).

En effet, suite à des discussions avec Pays-d'Enhaut Région concernant la participation du Fonds d'équipement Touristique du Pays-d'Enhaut (FET-PE), il s'avère que le montant qui peut être octroyé à ce dossier est de CHF 2'990'000.-, soit CHF 454'000.- de plus que ce qui vous a été présenté dans les préavis N° 04 et 06/2015. Cette participation se compose de :

- La provision de CHF 740'000.- correspondant à la provision constituée dans le cadre du cautionnement FET-PE du prêt LPR (Loi fédérale sur la politique régionale) attribué en 2010 pour la reconstruction de la Videmanette. Pour ce faire, il est nécessaire que ledit cautionnement soit supprimé et que le canton abandonne sa créance ;
- La somme de CHF 150'000.-/an durant 15 ans pour autant que le FET-PE soit doté des fonds suffisants, à savoir que le versement des Communes du Pays-d'Enhaut représentent au minimum CHF 450'000.-/an.

Le FET-PE versera donc un montant de CHF 890'000.- (CHF 740'000.- + CHF 150'000.-) à la Commune de Rougemont comme contribution à l'amortissement de la dette reprise de BDG et reprendra un crédit LADE-LPR d'un montant de CHF 2'100'000.- cautionné par la Commune de Rougemont.

D'autre part, la Municipalité souhaite préciser les autorisations données par votre Conseil en matière de plafond d'endettement et de cautionnement en les détaillant dans les décisions finales du préavis.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, par le biais de cet amendement, de prendre les décisions suivantes :

**Le conseil communal
DECIDE**

- **D'accepter** la modification du financement de la participation de la Commune de Rougemont à l'assainissement de la société Bergbahnen Destination Gstaad (BDG) tel que présenté, avec une participation du Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut de CHF 2'990'000.- ;
- **D'autoriser** la Municipalité à se porter caution du Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut pour la reprise du crédit LADE-LPR, représentant un montant de CHF 2'100'000.- ;
- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour les modifications à apporter aux plafonds d'endettement et de cautionnement.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  La Secrétaire : 


Claire-Lise Blum  Janick Lenoir 

Copies :

- Municipalité
- Mme Danièle Lenoir, boursière